

**EMISSIIONS DE TITRES DE CREANCE 2021
SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE**

Emprunts obligataires

N° de Visa	Date de Visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant visé en D	Nbre d'obligations	Prix d'émission en D	Durée	Taux facial	Montant souscrit en D	Notation ou Garantie	Période des souscriptions	Période de prorogation	Date de jouissance	Date de clôture effective	Mode d'amortissement
21-109	26/1/21	Hambhal Lease -HL-	HL Subordonné 2021-1	10 000 000	100 000	100	Catégorie A : 5 ans	10,00%	12 000 000	B- en date du 9/1/21 par l'agence de notation Fitch Rating	du 10 au 26/2/21	-	26/02/21	10/02/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de 150 000	TMM + 3,25%		0	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année						
21-101	15/2/21	Tunisie Leasing et Factoring -TLF-	TLF 2021-1	25 000 000	250 000	100	5 ans	9,70%	40 000 000	BBB en date du 12/02/21 par l'agence de notation Fitch Rating	du 02/03 au 15/04/21	30/04/21	15/04/21	08/03/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de 400 000	TMM + 2,75%		0							
21-105	8/4/21	Amen Bank	Amen Bank Subordonné 2021-1	30 000 000	300 000	100	Catégorie A : 7 ans dont 2 ans de grâce	TMM + 2,70%	31 000 000	-	du 23 au 30/04/21	14/05/21	30/04/21	23/04/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
				susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de 400 000	TMM + 2,80%		9 000 000	Amortissement annuel constant : 10 D (1/10)						
-	-	BFI Bank	BFI Bank Subordonné 2021-1 (1)	50 000 000	500 000	100	Catégorie A : 5 ans (2)	8,70%	1 000 000	-	du 20 au 23/04/21	-	23/04/21	23/04/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de 70 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de 700 000	TMM + 2,30%		1 600 000							
						TMM + 2,55%		0	Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)						
						9,10%		21 000 000	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)						
				TMM + 2,70%	5 000 000			9,35%	17 000 000					Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)	
				TMM + 2,80%	10 000 000										Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
-	-	Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-	Emprunt Subordonné BIAT 2021-1	90 000 000	900 000	100	Catégorie A : 5 ans (2)	8,60%	8 560 000	-	du 24/05 au 23/07/21	24/08/21	23/07/21	24/08/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de 120 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de 1 200 000	TMM + 2,25%		500 000							
						8,85%		2 990 000	Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D						
						TMM + 2,50%		0	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)						
				9,30%	21 000 000			TMM + 2,50%	11 500 000					Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D	
				9,35%	26 000 000			TMM + 2,75%	30 000 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
-	-	Banque Nationale Agricole -BNA-	Emprunt Subordonné BNA 2021-1 (1)	50 000 000	500 000	100	Catégorie A : 5 ans (5)	8,40%	6 870 000	-	du 31/05 au 04/06/21	09/06/21	04/06/21	09/06/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de 70 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de 700 000	TMM + 2,25%		15 530 000							
						8,80%		2 500 000	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année						
						TMM + 2,50%		0	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)						
				9,10%	22 000 000			TMM + 2,50%	0					Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)	
				9,30%	22 000 000			TMM + 2,75%	0					Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année	
-	-	Banque de Tunisie et des Emirats -BTE-	Emprunt Obligataire Subordonné BTE 2021-1 (1)	30 000 000	300 000	100	Catégorie A : 5 ans	9,4%	10 870 000	-	du 05 au 09/07/21	16/07/21	09/07/21	09/07/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
						TMM + 2,75%		0							
								9,6%	6 130 000						Amortissement annuel constant : (1/7)
								TMM + 2,95%	11 000 000						
21-108	30/8/21	Tunisie Leasing et Factoring -TLF-	TLF 2021 Subordonné	15 000 000	150 000	100	5 ans	9,80%	en cours	BB- en date du 25/08/21 par l'agence de notation Fitch Rating	du 14/09 au 28/10/21	11/11/21	28/10/21	en cours	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de 200 000	TMM+3,00%		en cours							
21-106	31/8/21	BFI Bank	BFI Bank Subordonné 2021-2	50 000 000	500 000	100	Catégorie A : 5 ans dont 1 année de grâce	TMM+2,55%	en cours	-	du 20/09 au 19/10/21	29/10/21	19/10/21	en cours	Amortissement annuel constant : 25 D (1/4) constant par un quart de la valeur nominale, soit 25 D (1/4)
				susceptible d'être porté à un maximum de 70 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de 700 000	TMM+2,70%		en cours	Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance) fine, Les cbs						
						9,10%		en cours	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année						
						TMM+2,90%		en cours	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année						

Emprunts obligataires émis selon les principes de la finance islamique

N° visa	Date de visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant visé en D	Nbre d'obligations	Prix	Durée	Taux de profit estimé (1)		Rendement moyen net estimé (7)	CIE de répartition de rendement		Montant souscrit en D	Date de jouissance	Période de souscription	Date de clôture effective	Amortissement en D	
								Taux de rendement minimum garanti	Complément variable (4)		% des obligataires	% des actionnaires						
-	-	Wafik International Bank -WIB-	Wafik International Bank selon les principes de la finance islamique 2021-1 (1)	10 000 000	100 000	100	5 ans	8,80%	0,25%	12,00%	73,33%	26,67%	10 000 000	23/7/21	23/07/21	26/7/21	23/7/21	Amortissement annuel constant : 5 D (1/20)

(1) Titres de créance émis sans recours à l'appel public à l'épargne.

(2) Catégorie réservée aux souscriptions dont le montant est strictement inférieur à 5 MD.

(3) Catégorie réservée aux souscriptions dont le montant est supérieur ou égal à 5 MD.

(4) La répartition de ces obligations est liée au rendement de l'actif sous-jacent d'un portefeuille IARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera encasché par l'émetteur pour être distribué aux souscripteurs sans partage selon des clés de répartition fixées au préalable.

(5) Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.

(6) Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition. Le complément variable sera servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de 0,25% payé annuellement, est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Le profit dépassant le plafond pourra servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IARA.

(7) Du portefeuille IARA sur lequel est adossé la rémunération des obligations.